

Commission inondation du Bassin Artois-Picardie

– 28 mai 2015 –

Projet de compte-rendu

M. David (SGAR-adjoint Nord Pas-de-Calais) préside la réunion de la commission et présente les excuses de M. le Préfet Coordonnateur du bassin Artois-Picardie.

M. David accueille les participants et présente l'ordre du jour de la commission :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la précédente commission ;**
- 2) **Retour sur la labellisation du projet de Plan Submersion Rapide (PSR) de la digue de Sangatte ;**
- 3) **Présentation des Programmes d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) :**
 - a) *labellisation du PAPI complet de la Somme ;*
 - b) *labellisation du PAPI d'intention des bassins côtiers du Boulonnais ;*
- 4) **Présentation de la stratégie régionale Nord-Pas-de-Calais de gestion durable du trait de côte ;**

M. David annonce la levée des réserves émises par la CMI sur le projet du PAPI Canche le 13 mai 2015 dont la précédente commission se faisait écho. La convention-cadre du PAPI Canche peut donc être signée.

1) Approbation du compte-rendu de la commission du 17 février 2015

En l'absence d'observations, le compte-rendu de la commission du 17 février 2015 est **validé**.

2) Retour sur la labellisation du projet de Plan Submersion Rapide (PSR) de la digue de Sangatte

M. Torrin (DREAL Nord – Pas-de-Calais) indique que la digue domaniale de Sangatte, suivie par la DDTM 62 est en mauvais état à la suite de la tempête « Xaver ». Le PSR a notamment pour vocation de permettre sa remise en état.

La CMI a émis un avis favorable avec réserves à la labellisation du PSR de la digue de Sangatte :

- ré-ajuster le projet au niveau avant projet détaillé au vu des résultats des études géotechniques pour dimensionner cette digue de 1^{er} rang et fournir une étude préliminaire aux travaux à réaliser pour les digues de 2nd rang qui permettra de déterminer les opérations à inscrire dans le cadre du futur PAPI de Delta de l'Aa.
- un accord de principe des collectivités est souhaité pour les travaux à venir au vu des transferts de compétences prescrits par la loi « Maptam » (modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles).

La levée de ces réserves est nécessaire afin de rendre possible le financement et la mobilisation du fond Barnier.

La CMI recommande également la modification en conséquence des plans communaux de sauvegarde (PCS) ainsi que la mise en place d'un suivi environnemental.

M. Raoult (Communauté de communes du Pays de Mormal) fait remarquer que l'érosion ne se limite pas à la digue de Sangatte et touche tout le trait de côte. Le perré de Wissant a notamment été réhabilité à plusieurs reprises, et la reconstruction actuelle via une méthode expérimentale de piliers de bois pose la question de la pérennité de cette opération. Une étude prenant en compte la problématique des flux sédimentaires est nécessaire pour permettre une vue d'ensemble des

phénomènes d'érosion et d'ensablement, qui porte sur une échelle plus large que la digue de Sangatte. Le rythme d'érosion actuellement observé laisse présager des difficultés importantes. Il pose la question de l'engagement financier nécessaire, en observant que la Belgique et les Pays-Bas ont déjà investi beaucoup de moyens sur leur littoral.

Mme Derville (DREAL Nord Pas-de-Calais) précise que cette thématique sera justement abordée lors du troisième point de la réunion avec la présentation par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale de la stratégie régionale de gestion durable du trait de côte.

M. Lenglet (vice-président de la commission) précise que ces points sont effectivement importants et mériteraient d'être discutés dans une réunion spécifique sur le périmètre de la future région Nord Pas-de-Calais Picardie.

M. Barbier (président du Conservatoire d'espaces naturels Nord-Pas de Calais) fait remarquer que le perré de Wimereux est régulièrement submergé dès que les coefficients de marée atteignent 90 ou 100. Le rapport du GIEC montre également la montée des eaux marines et il s'interroge sur les conséquences de celle-ci sur le littoral.

M. David indique que l'étude réalisée par la cellule technique littoral fait le point sur les travaux à envisager. Au vu des coûts importants mis en jeu, des études plus précises devront être menées, et des choix de société devront avoir lieu. Toutefois, certains travaux urgents doivent être immédiatement réalisés, ce que l'État et les collectivités font dans notre région comme ailleurs en France.

3) Présentation des Programmes d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI)

a) labellisation du PAPI complet de la Somme

M. Lenglet indique que l'AMEVA est l'EPTB de la Somme depuis 2013 et est issue du syndicat mixte créé à la suite des épisodes d'inondations de 2001. Il indique que ce PAPI s'inscrit dans une approche intégrée de la ressource en eau (SLGRI, plans Somme 1 & 2...), dans une politique cohérente depuis 10 ans.

Mme Lucas (DREAL Picardie) entame la présentation du PAPI de la Somme.

M. Mopty (AMEVA) poursuit la présentation, en faisant notamment état des stratégies et du programme d'action de ce nouveau PAPI.

Mme Lucas termine par l'instruction administrative et propose de donner un avis favorable assorti de deux recommandations :

- « Dans le contexte d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), la structure porteuse devra veiller à la bonne appropriation des parties prenantes du programme d'actions de prévention des inondations de la Somme 2015-2020 dont certaines actions visent spécifiquement les TRI. Une organisation claire entre la gouvernance de la SLGRI et la gouvernance du PAPI devra être intégrée aux réflexions de la SLGRI. Les gouvernances de la SLGRI et du PAPI gagneraient à se rapprocher progressivement.
- Des actions novatrices sur les axes 4 et 5 nécessitent la bonne réalisation d'actions des axes 1 et 7. Ainsi, le COPIL du PAPI devra veiller au bon respect du calendrier afin que ces actions puissent être mises en œuvre. »

Aucune remarque n'ayant été formulée, la commission inondation donne un avis favorable à l'unanimité au projet de demande de labellisation du PAPI complet Somme II.

b) *Labellisation du PAPI d'intention des bassins côtiers du Boulonnais*

Mme Bertaux-Valère (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente la candidature du PAPI d'intention des bassins côtiers du Boulonnais portée par le SYSMAGEB (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais).

M. Parenty (Président du SYMSAGEB) introduit la présentation du PAPI et précise que malgré la finalisation d'un premier PAPI, il reste des zones très sensibles, nécessitant de nouvelles études et actions. L'objectif est de labelliser le PAPI complet en 2017.

Mme Alexandre (SYMSAGEB) poursuit la présentation.

Mme Bertaux-Valère termine en proposant un avis favorable assorti de recommandations :

- *« Mener une réflexion sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre du futur PAPI complet et de la loi MAPAM ;*
- *assurer la coordination avec les actions de prévention des risques littoraux (réflexions en partie portées par la Cellule technique littorale) pour s'assurer de l'éventuelle maîtrise d'ouvrage correspondante à l'horizon du PAPI complet ;*
- *prendre en compte au mieux les réflexions concernant la gestion de l'ouvrage Marguet sur la Liane porté par la région Nord Pas-de-Calais et de l'ouvrage Marmin sur la Slack ;*
- *Intégrer dans la réflexion les objectifs, orientations et dispositions du Plan de Gestion du Risque inondation actuellement en consultation et dont l'arrêté d'approbation est prévue pour la fin de l'année 2015 ;*
- *Équilibrer le programme d'actions du PAPI complet entre les différents axes de la prévention des risques. »*

Aucune remarque n'ayant été formulée, la commission inondation donne un avis favorable à l'unanimité au projet de demande de labellisation du PAPI d'intention des bassins côtiers du Boulonnais.

4) Présentation de la stratégie régionale Nord–Pas-de-Calais de gestion durable du trait de côte

M. Marcotte (PMCO) présente la stratégie de gestion durable du trait de côte sur le littoral de la Côte d'Opale.

M. David ajoute qu'il y a encore du travail à réaliser sur la prise en compte des risques littoraux et qu'il est nécessaire de poursuivre les études en amont afin de coordonner, prioriser les actions et en évaluer les coûts.

Mme Derville (DREAL Nord – Pas-de-Calais) indique que l'étude concerne tout le littoral Nord-Pas-de-Calais, et que cette étude exhaustive prenant en compte les enjeux et proposant un classement des priorités est une aide à la décision. Une liaison doit être faite avec la GEMAPI pour le portage des actions préconisées. Cette étude a été présentée aux élus. Les éléments sont donc disponibles pour entreprendre les actions

M. David ajoute qu'une meilleure identification des points vulnérables permet d'améliorer la prévention et la réactivité en cas de crise.

Le colonel Gavel (État-major interministériel de zone) précise qu'un exercice de défense a été réalisé simulant la rupture de la digue des Alliés. Sa conclusion est que cela pourrait engendrer l'évacuation de 25 000 personnes, l'arrêt de certains sites industriels et la gestion de certains établissements recevant du public (ERP) vulnérable de type école ou hôpital.

Mme Derville rappelle que l'État intervient déjà sur le littoral de la région avec les travaux sur les digues des Alliés et de Sangatte. Une réflexion est également en cours sur la gestion de ces ouvrages dans le cadre de la GEMAPI.

M. Obled (Conservatoire du Littoral) demande de préciser l'articulation avec les évolutions prévisibles, telle l'augmentation du niveau de l'eau.

M. Marcotte répond que l'augmentation du niveau marin a été prise en compte dans les études utilisées pour l'élaboration de la stratégie, qu'il s'agit d'un fait et que la stratégie pose la question de l'identification de la maîtrise d'ouvrage, au vu des coûts élevés.

Mme Derville précise que les simulations prennent en compte une élévation du niveau de l'eau, et souligne la nécessité d'avoir des études hydrotechniques pertinentes à l'échelle du littoral. Mme Derville rappelle que la stratégie propose des scénarios à court, moyen et long terme en évaluant les coûts de ceux-ci.

M. Roussel (Chambre d'Agriculture) s'interroge sur la prise en compte du risque de rupture de digue et des aléas associés.

M. Marcotte répond que le risque de rupture est pris en compte dans le PPRL piloté par la DDTM62 et qui se base sur l'étude régionale sur la submersion marine portée par la DREAL.

M. Barbier insiste sur la nécessité de prendre en compte l'importance de la biodiversité des zones littorales, et que l'urbanisation en cours soit cohérente avec cette stratégie et fasse l'objet d'évaluations environnementales. L'accent est mis sur le besoin d'éducation et de sensibilisation des populations impactées, surtout au niveau du delta de l'Aa.

Mme Derville rappelle que la présentation de la stratégie de gestion durable du trait de côte est pour information de la commission. La commission n'a pas de responsabilité propre dans sa mise en œuvre. Toutefois, Mme Derville identifie deux approches : les orientations qui se dégagent de cette stratégie et les enjeux. Mme Derville souligne que M. Barbier a indiqué que les enjeux environnementaux et la sensibilisation à réaliser, les études techniques et l'identification des vulnérabilités sont encore à envisager et que d'autre part les orientations stratégiques et préconisations restent à définir, notamment par l'attribution de la maîtrise d'ouvrage.

M. David conclut que les études en cours doivent amener à hiérarchiser les actions, et à la nécessité de continuer à améliorer la connaissance. Il insiste sur l'importance d'éviter l'oubli collectif des événements passés.

M. David remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la séance.